

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 15 juin 2020 à 19 h, par visioconférence Facebook, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Lot 5 110 390 (4041, Chemin Du Lac-Lane)

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la régularisation de la marge avant afin de permettre que la marge avant soit de 6,18 mètres plutôt que 7,5 mètres;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra transmettre leur commentaire par écrit dans le but de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Ces commentaires pourront être envoyés par courriel au urbanisme@chertsey.ca ou remis directement à la Municipalité dans une boîte prévue à cet effet à compter de ce jour, et ce jusqu'au 14 juin 2020 inclusivement. **Le conseil analysera les commentaires reçus avant de rendre une décision.** Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au www.chertsey.ca.

Donné à Chertsey, ce 29^e jour du mois de mai 2020.

Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim et
Service du greffe de la municipalité de Chertsey

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 29^e jour du mois de mai 2020, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour du mois de mai 2020.

Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim et
Service du greffe de la municipalité de Chertsey
